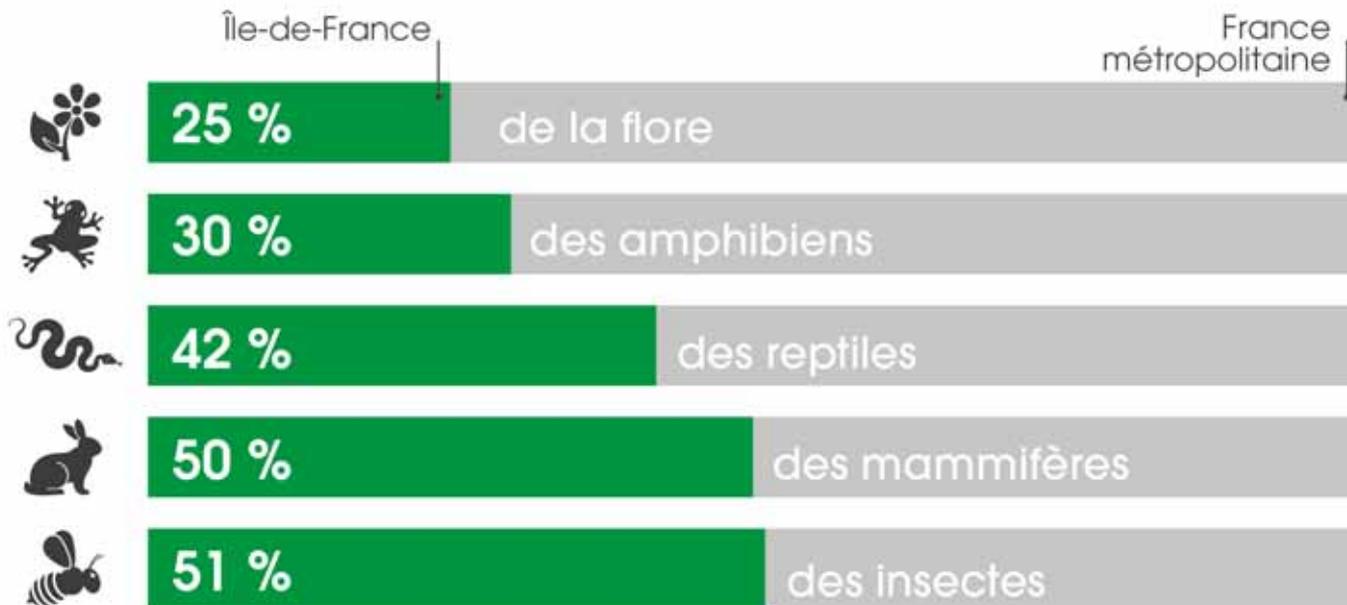


Une **biodiversité** variée



LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

Le Bassin parisien est un grand carrefour biogéographique dont l'Île-de-France occupe le centre et où converge le réseau hydrographique. L'Île-de-France est un espace de rencontre de plusieurs influences climatiques (atlantique, méridionale et continentale) au cœur des grandes plaines du Bassin parisien, marqué aussi par une certaine diversité de la géologie et des sols. La variété des sols et des expositions accentue les variations microclimatiques. Ainsi, l'ouest de la région (Vexin et Rambouillet) subit une influence atlantique marquée, Fontainebleau et le Sud-Essonne une influence méridionale, et la Bassée au sud-est de la Seine-et-Marne reflète des tendances médio-européennes. Ces grands traits sont à l'origine d'un arc majeur de biodiversité, allant de la vallée de l'Epte et des buttes du Vexin au nord-ouest, à la Bassée au sud-est, en passant par les grands massifs de Rambouillet, des Yvelines, les vallées du Sud-Essonne et les massifs des Trois-Pignons et de Fontainebleau. En dehors de cet axe, des massifs forestiers moins importants (Montmorency, Carnelle, Notre-Dame, Jouy, etc.) concentrent l'essentiel du reste de cette biodiversité régionale remarquable.

1 LES ESPACES NATURELS, DES FONCTIONS MULTIPLES

Les espaces naturels et ruraux d'Île-de-France répondent à différentes fonctions : d'abord, de production de matières premières (produits agricoles, bois, eau, matériaux du sous-sol) ; ensuite, de protection des ressources naturelles (eau, air, sol) et de la biodiversité, de dépollution (zones tampon, filtres, régénération de l'eau et de l'air) et de prévention des risques naturels (inondation, érosion, mouvements de terrain). Ils ont une valeur aussi bien urbanistique que paysagère, et ils apportent une contribution essentielle à l'organisation de l'armature urbaine francilienne, sans oublier la fonction de loisirs prégnante dans une région métropolitaine. Ce sont ces valeurs ou fonctions qui motivent la définition des politiques d'espaces naturels ou d'espaces verts au sens large.

La politique de protection et d'ouverture au public de nouveaux espaces naturels est adaptée aux différences morphologiques de l'espace régional qui conduisent à différencier 3 grands secteurs d'intervention :
- au centre, le cœur de l'agglomération et son projet de trame verte qui vise à favoriser la pénétration de la nature en ville et la satisfaction en espaces verts urbains de proximité ;

Composition et fragmentation des milieux naturels

	Composition		Fragmentation		
	Superficie (ha)	Part du total milieux naturels (%)	Nombre de polygones	Surface moyenne d'un polygone	Surface maximale d'un polygone
Forêts de feuillus	278 901	67,5	29 691	9,4	12 892,8
Prairies	87 118	21	37 912	2,3	322
Forêt de conifères	16 301	4	1 667	9,8	1 610
Forêts et végétation arbustive en mutation	9 577	2,3	9 454	1	111,8
Zones humides et plans d'eau	8 579	2	8 226	1	111,8
Forêts mélangées	8 332	2	1 404	5,9	172,9
Roches nues	995	0,2	935	1	48,4
Marais intérieurs et tourbières	786	0,2	677	1,4	43,8
Pelouses et pâturages	739	0,2	811	0,9	27,6
Landes et broussailles	590	0,1	191	3,1	60,4
Vergers et petits fruits	543	0,1	1 109	0,5	8,7
Végétation clairsemée	404	0,1	370	1,1	9,9

Source : IAU idF Ecomos 2008

- en périphérie, la zone des franges urbaines et le projet de ceinture verte où sont aussi localisées la plupart des îles de loisirs régionales ainsi que les grandes coulées vertes reliant la périphérie rurale au centre de l'agglomération ;

- au-delà, la couronne rurale où ont été créés les parcs naturels régionaux et où se situent les plus grands massifs forestiers.

Les milieux naturels, hors espaces agricoles, représentent 412 922 ha⁽¹⁾, soit 34 % de la superficie régionale, selon Ecomos 2008.

LA COMPOSITION DES MILIEUX NATURELS

Entre 2000 et 2008, la forêt feuillue gagne et les milieux naturels ouverts, pourtant déjà rares, régressent encore. Les milieux artificialisés progressent.

L'essentiel des espaces naturels (92,5 %) est constitué de forêts de feuillus, de forêts de conifères et de prairies. Ces 3 milieux forment également les plus grands ensembles naturels de la région, avec une surface maximale d'un seul tenant proche de 13 000 ha pour les forêts

(1) Suite à un changement de méthodologie pour Ecomos, la superficie des espaces naturels en 2000 a été recalculée : elle était de 362 831 ha.

de feuillus, de 1 610 ha pour les forêts de conifères et de 322 ha pour les prairies. Pour les autres milieux, en revanche, cette valeur reste généralement inférieure à la centaine d'hectares, voire beaucoup moins. Avec une surface moyenne par entité proche de 10 ha pour les forêts (feuillus et conifères) et de 2,3 ha pour les prairies, ces milieux sont également parmi les moins fragmentés, ce qui laisse augurer d'une relative bonne fonctionnalité du réseau écologique.

Les autres milieux quant à eux, excepté les forêts mélangées et les landes, atteignent difficilement des surfaces moyennes supérieures à l'hectare. Ainsi, la plupart des habitats naturels de la région sont composés de petites taches éparses et donc peu connectés entre eux. Cette configuration rend d'autant plus fragiles ces milieux déjà sous-représentés et pourtant porteurs d'une abondante biodiversité.



Benjamin Munoz



Étang de Pourras (78)

Couleuvre d'Esculape
à Montigny-sur-Loing (77)

2 L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA BIODIVERSITÉ FRANCILIENNE

LES MILIEUX HUMIDES, UN REcul LIÉ AUX PRATIQUES AGRICOLES ET À L'URBANISATION

Les milieux humides (prairies humides, forêts alluviales, marais, secteurs de concentration de mares et mouillères) sont parmi les espaces les plus riches biologiquement. Cette mosaïque de milieux humides qui, bien souvent, contraste avec les milieux adjacents, est à l'origine de la biodiversité particulièrement importante que concentrent les habitats aquatiques. Ils assurent un rôle d'épuration et de régulation du régime des cours d'eau et jouent un rôle majeur pour la fonctionnalité des continuités écologiques. Bien qu'ils ne couvrent que 2,2 % du territoire régional (hors peupleraies), ils représentent 1/4 de la surface sous forte protection et sont reconnus comme réservoirs de biodiversité dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour plus de 60 % de leur surface. Les zones humides sont concentrées dans les vallées ou au cœur de certains massifs forestiers (Rambouillet, Brie centrale). Ces zones se sont considérablement réduites en Île-de-France, en raison notamment de l'intensification des pratiques agricoles et de l'urbanisation croissante tout au long des vallées.

Bien que la dynamique négative soit localement enrayée (ex. : la plupart des réserves naturelles franciliennes ont été classées pour protéger des zones humides), l'impact de ces pratiques sur les espèces spécialistes de ces milieux sont palpables. Les récentes listes rouges



Claude Balcaen

Chevalier aboyeur à Marolles-sur-Seine (77)



Claude Balcaen

Nette rousse à Marolles-sur-Seine (77)



Patrick Samlina

Sangliers, marais de Misery (91)



Lotic de la Rancheraye

Bœufs Highland Cattle, marais de Larchant (77)

d'Île-de-France montrent en effet que la majorité des espèces disparues de la région étaient inféodées aux zones humides : la moitié pour les oiseaux, et un tiers pour les plantes vasculaires. Ces habitats abritent près du tiers des espèces toujours menacées de la flore vasculaire et 43 % des oiseaux nicheurs menacés. Autre exemple révélateur, dans un groupe comme celui des libellules où la totalité des espèces sont dépendantes des zones humides pour vivre, les résultats issus de la liste rouge d'Île-de-France démontrent que seulement la moitié des espèces franciliennes (31 espèces sur 58) sont considérées en « préoccupation mineure ». Pour toutes les autres, des actions (d'amélioration des connaissances et/ou de conservation) s'avèrent

nécessaires, reflet de l'importance des enjeux liés à l'état de conservation des zones humides franciliennes.

Pour de nombreuses espèces, l'état des menaces n'a pas encore fait l'objet d'une quantification officielle. Mais la canalisation des cours d'eau, l'artificialisation des berges (seul 1/3 des berges des voies navigables sont dans un état de conservation favorable), la populiculture des fonds de vallées, la dégradation des réseaux de fossés et de noues, les nombreux obstacles (1 tous les 4 km en moyenne) qui diminuent leur fonctionnalité ont un impact certain sur les populations d'insectes aquatiques, de poissons, et de toute la faune et la flore associées aux milieux humides connexes des cours d'eau (amphibiens, reptiles, petits mammifères).

Composition des réservoirs de biodiversité

Type de milieu	Réservoir de biodiversité (%)	Part en réservoir sur l'ensemble du milieu (%)
Milieu humide	8,5	66,3
Milieu mésophile*	90,3	48,0
Milieu sec	1,2	64,9

Source : IAU idF Ecomos 2008.

*Le terme « mésophile » qualifie des conditions moyennes de température et d'humidité

LES MILIEUX FORESTIERS MENACÉS PAR LA FRAGMENTATION

La part des différents habitats dans les sites désignés au titre du réseau Natura 2000, ou protégés, fait ressortir la prépondérance des milieux forestiers. Les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet figurent parmi les bijoux régionaux, voire nationaux, en tant que

forêts de plaine. Il est important de noter que 70 % des forêts sont privées (45 % de ces forêts privées sont en réservoirs de biodiversité). Si la biodiversité y est relativement bien préservée, notamment à Rambouillet et à Fontainebleau, les données naturalistes indiquent une moindre richesse en chauves-souris et en flore par rapport aux forêts de feuillus des régions voisines. Ceci pourrait s'expliquer entre autres par une fragmentation importante de ces milieux, associée à une dégradation de l'état des lisières sur les dernières décennies, du fait d'une urbanisation croissante et d'une surfréquentation. En effet, plus de 21 % des lisières forestières sont en contact direct avec l'urbanisation.

Le SRCE met en avant les effets de coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures fragmentantes et les enjeux de préservation et de remise en état des continuités écologiques, notamment pour les espèces fréquentant les milieux arborés. En effet, les espèces forestières, chauves-souris et amphibiens en tête, pâtissent souvent du manque de connexion entre les espaces boisés où ils vivent (isolement, dégradation et diminution des habitats potentiels). Les nombreux obstacles qui séparent ces boisements (routes, urbanisation, grandes cultures...), ainsi que la faible tolérance aux diverses pollutions (pollution lumineuse, pollution des eaux, insecticides...) et la capacité de dispersion parfois très limitée de certaines espèces, accentuent les menaces qui pèsent sur elles.

LES MILIEUX AGRICOLES CULTIVÉS, UNE BIODIVERSITÉ EN RÉGRESSION DU FAIT DES PESTICIDES

47 % du territoire francilien est cultivé, principalement en grandes cultures (90 %). La publication en 2011 de la liste rouge régionale de la flore vasculaire a révélé la situation particulièrement préoccupante des plantes messicoles, à savoir associées aux cultures, en Île-de-France. Parmi les 130 espèces messicoles, une trentaine a définitivement disparu de la région, et plus de 50 % sont en régression, souvent très marquée. Même constat chez les oiseaux : les espèces spécialistes des milieux agricoles sont celles qui déclinent le plus à l'heure actuelle. Les oiseaux granivores, en particulier, s'avèrent très sensibles aux herbicides. Les populations de gros insectes ont chuté, impactant ensuite toute la chaîne alimentaire. C'est également le cas des insectes pollinisateurs, dont l'abeille domestique constitue l'exemple le mieux connu. On mesure alors la nécessité de la mise en place d'une politique favorable à la biodiversité dans les milieux agricoles.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, UN OUTIL DE MOBILISATION DES ACTEURS FRANCILIENS

Le conseil régional a fait preuve de longue date d'un engagement fort et continu en matière de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques : création de l'Agence des espaces verts (AEV) en 1976 ; première charte régionale de la biodiversité en 2003, révisée en 2013 ; première stratégie régionale en faveur de la biodiversité en 2007, révisée en 2013 ; création de l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité, Natureparif, en

décembre 2007 ; classement de 11 réserves naturelles régionales couvrant près de 1 000 ha, depuis la prise de compétence du conseil régional en 2008 ; 4 parcs naturels régionaux ; accompagnement financier aux associations, aux collectivités, aux structures de recherche et aux entreprises qui investissent dans ce domaine ; adoption à l'unanimité en 2013 et copilotage avec l'État du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), déclinaison régionale de la trame verte et bleue. La stratégie régionale en faveur de la biodiversité, adoptée le 26 septembre 2013, vise à soutenir les efforts autour de 5 objectifs principaux : mobiliser les acteurs franciliens en faveur de la biodiversité, de la ville à la campagne ; accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la déclinaison locale de la trame verte et bleue ; valoriser le patrimoine naturel et géologique protégé d'Île-de-France ; mieux préserver les espèces et les habitats du territoire ; assurer une gouvernance, un suivi, et se doter de moyens de mise en œuvre à travers les différentes politiques régionales. L'adhésion à la charte régionale de la biodiversité, qui conditionne les aides régionales, a été renforcée par une série d'engagements requis et révisée à la demande du conseil régional par Natureparif. Cette dernière diffuse largement, aidée par les parcs naturels régionaux. L'objectif vise à susciter de nouvelles adhésions et la formulation d'engagements volontaires par des collectivités, des gestionnaires, des associations et des entreprises en faveur de la biodiversité en Île-de-France. Depuis son lancement en mars 2013, la charte a déjà été adoptée en mai 2014 par 52 signataires dont 40 collectivités, 6 associations et 6 entreprises.

Sources : Natureparif, conseil régional

3 LES INVENTAIRES DES ZONES NATURELLES

Des inventaires nationaux ou régionaux relèvent des zones d'intérêt écologique particulier qui bénéficient d'une protection relative par leur seule connaissance. C'est le cas des zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff).

LES ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

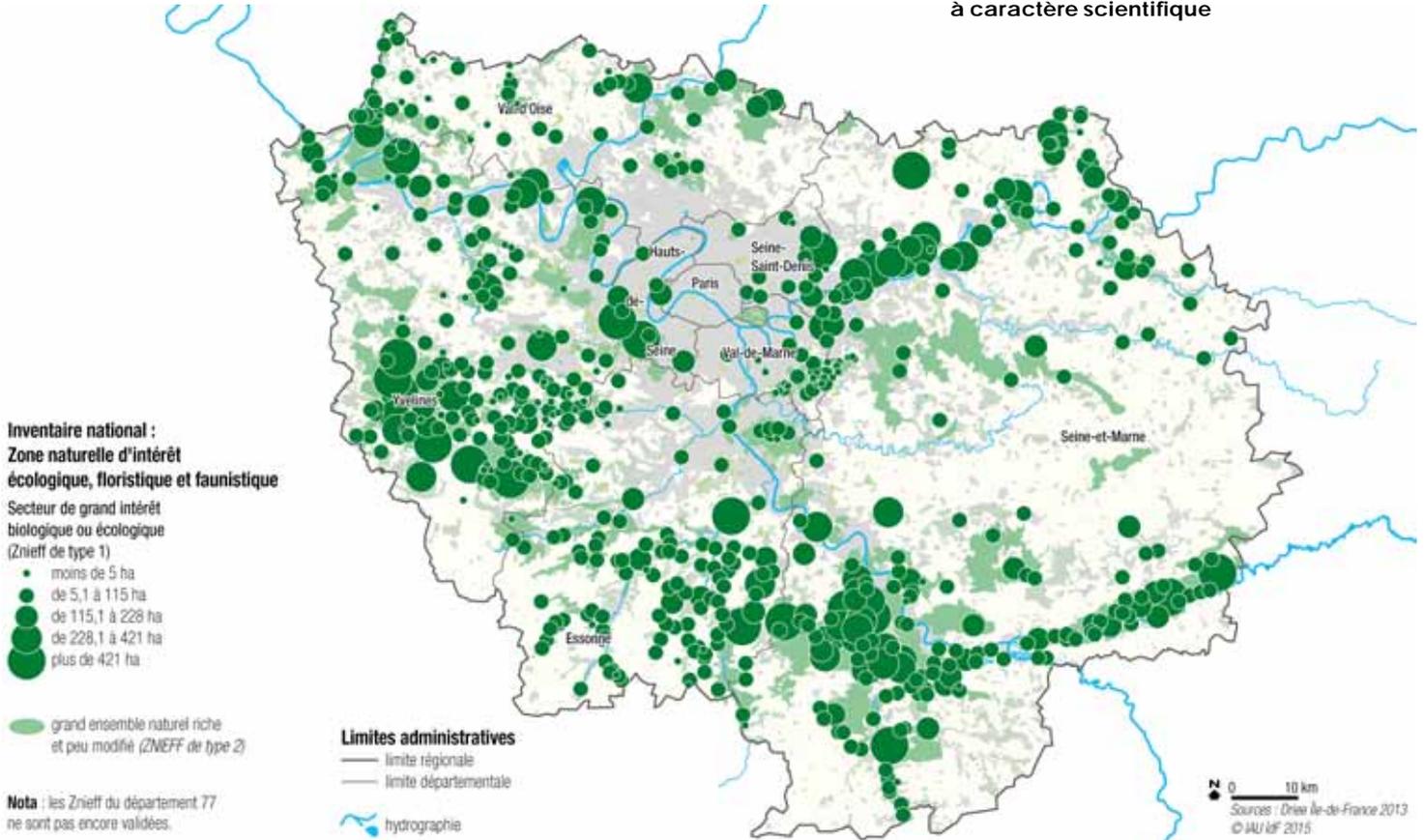
Elles sont distinguées selon 2 types :

- **les zones de type I** sont des « secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional », représentant 49 007 ha en Île-de-France en 2014 pour 621 secteurs (dont 221, soit 23 941 ha, en attente de validation) ;
- **les zones de type II** sont « de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes », représentant 218 136 ha en 2014 pour 101 secteurs (dont 39, soit 103 468 ha, en attente de validation).

La surface de l'ensemble des Znieff est de 230 578 ha sans doubles comptes, soit 19 % de la superficie régionale.

Sources : Drieu, IAU idF

Le patrimoine naturel : les inventaires à caractère scientifique



4 LES PROTECTIONS DES ZONES NATURELLES

LES PROTECTIONS AU TITRE DES MILIEUX NATURELS

Le réseau européen Natura 2000

En Île-de-France, 38 sites sont répertoriés au 1^{er} janvier 2014 :

- 28 sites au titre de la directive « Habitats » sur 40 348 ha ;
- 10 sites au titre de la directive « Oiseaux » sur 89 350 ha.

L'ensemble des surfaces représente 96 653 ha sans doubles comptes, soit environ 8 % du territoire régional.

Source : Drie

Les réserves biologiques

Certaines parties de la superficie forestière bénéficient de protections au titre des milieux naturels : les réserves biologiques domaniales, qui représentent une superficie de 1 880,4 ha, dont 1 088,8 ha de réserves biologiques intégrales et 791,6 ha de réserves biologiques dirigées (2012).

Source : ONF

Les réserves naturelles régionales

11 réserves naturelles régionales sont classées, pour une superficie de 982 ha, et 6 font l'objet d'un projet de classement, pour 187 ha (01/01/2014). Les réserves naturelles régionales (RNR) remplacent les réserves naturelles volontaires (RNV), supprimées par la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, mais ne les intègrent pas toutes. Les 15 réserves naturelles franciliennes (RNR régionales et RNN nationales) forment un réseau d'espaces naturels à protection réglementaire, regroupant un patrimoine exceptionnel. L'Île-de-France

est responsable de la conservation de 12 espèces de flore, protégées au niveau national ; de 249 espèces d'oiseaux, sur les 352 espèces protégées à l'échelle métropolitaine (hors milieu côtier) ; de 10 des 19 espèces de libellules protégées ; de 13 des 24 espèces d'amphibiens.

Source : conseil régional

Les réserves naturelles nationales et les arrêtés de protection de biotope

Les 4 réserves naturelles nationales représentent une surface de 1 278 ha, et les 36 arrêtés de protection de biotope (APB) une surface de 1 891 ha.

Sources : Drie, conseil régional

L'ensemble de ces espaces naturels de protection réglementaire, hors réserves biologiques, couvre une superficie totale de 102 412 ha sans doubles comptes.

LES PROTECTIONS AUX TITRES AUTRES QUE LES MILIEUX NATURELS

Les parcs naturels régionaux (PNR)

Les PNR représentent des projets de développement durable en territoire rural (cf. chapitre « Démarches de territoire »). Ce réseau de parcs, avec 218 526 ha, couvre 18 % de la superficie régionale.

Les sites, forêts domaniales et forêts de protection

- les sites classés : 98 487 ha
- les sites inscrits : 168 752 ha et 144 948 ha hors sites classés
- les forêts domaniales : 74 869 ha
- les forêts de protection classées : 58 220 ha

Source : Driaaf

Forêts de protection en Île-de-France

Nom de la forêt	Département	Superficie (ha)	Classement
Sénart	Essonne, Seine-et-Marne	3 410	15/12/1995
	Seine-et-Marne,	28 534	19/4/2002
	Essonne	226	27/11/2003
Fontainebleau		138	22/6/2005
		15	7/2/2008
		TOTAL : 28 914	
Fausses-Reposes	Yvelines, Hauts-de-Seine	616	23/8/2007
Rambouillet	Yvelines	25 280	11/9/2009
Bondy	Seine-Saint-Denis	155	en cours
Massif de l'Arc boisé du Val-de-Marne	Essonne, Val-de-Marne, Seine-et-Marne	(environ) 3 400	en cours

Source : Driaaf

L'ensemble de ces zones de protections à titres autres que les milieux naturels (ZPPAUP, secteurs sauvegardés et abords des monuments inclus) totalisent 443 745 ha sans doubles comptes, soit 37 % de la superficie régionale.

LES PROTECTIONS PAR MAÎTRISE FONCIÈRE

Les périmètres régionaux d'intervention foncière (Prif) de l'AEV

Au 1^{er} janvier 2014, l'Agence des espaces verts (AEV) dispose de 55 Prif couvrant 38 883 ha, dont 1 en gestion (la Dhuis), couvrant 37 ha.

La superficie des propriétés acquises s'élève à 13 934 ha.

Une partie de ces propriétés concerne des milieux naturels que l'Agence des espaces verts met en valeur. L'Agence gère 5 des 11 réserves naturelles régionales.

Surfaces acquises par type d'occupation du sol au 31/12/2013

Occupation du sol	Part de la surface totale (%)
Espace boisé	74
Espace agricole	15
Espace naturel	6
Espace paysager	2
Eau	2
Autre	1

Source : AEV

5 LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE), VOLET RÉGIONAL DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La fragmentation et la destruction des habitats naturels sont parmi les premières causes d'érosion de la biodiversité. Avec l'urbanisation, des noyaux de populations d'espèces animales ou végétales peuvent se retrouver isolés de leurs voisins, sans possibilités de déplacements ou d'échange d'individus ou de gènes. Or, pour prospérer, les populations doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre. Les changements globaux renforcent par ailleurs ces besoins de déplacements : on observe une remontée vers le nord de l'aire de répartition de nombreuses espèces. Cette mobilité, facteur clef du maintien de la biodiversité, n'est possible qu'en présence de supports favorables aux déplacements des espèces, autrement dit à condition que les milieux de vie (ou réservoirs de biodiversité) soient préservés et connectés entre eux par des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité

Le patrimoine naturel : les protections réglementaires

Réseau européen Natura 2000

-  zone spéciale de conservation
-  zone de protection spéciale

Les réserves et arrêtés de biotope

-  réserve naturelle conventionnelle
-  réserve naturelle nationale
-  réserve naturelle régionale
-  projet de réserve naturelle régionale
-  réserve biologique domaniale
-  réserve biologique intégrale
-  ancienne réserve naturelle volontaire, en attente de statut
-  arrêté de biotope

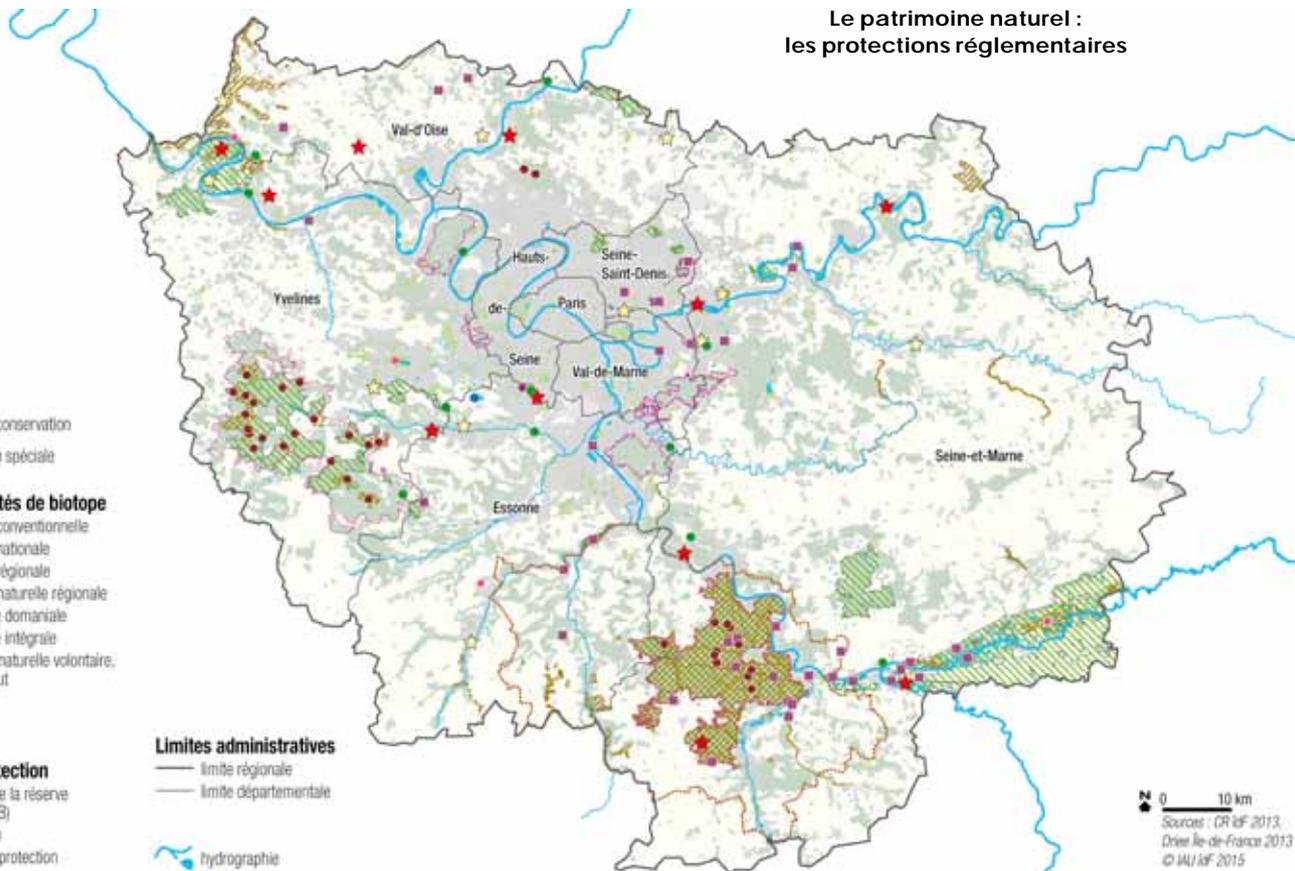
Autres types de protection

-  limite extérieure de la réserve de Biosphère (MAB)
-  forêt de protection
-  projet de forêt de protection

Limites administratives

-  limite régionale
-  limite départementale

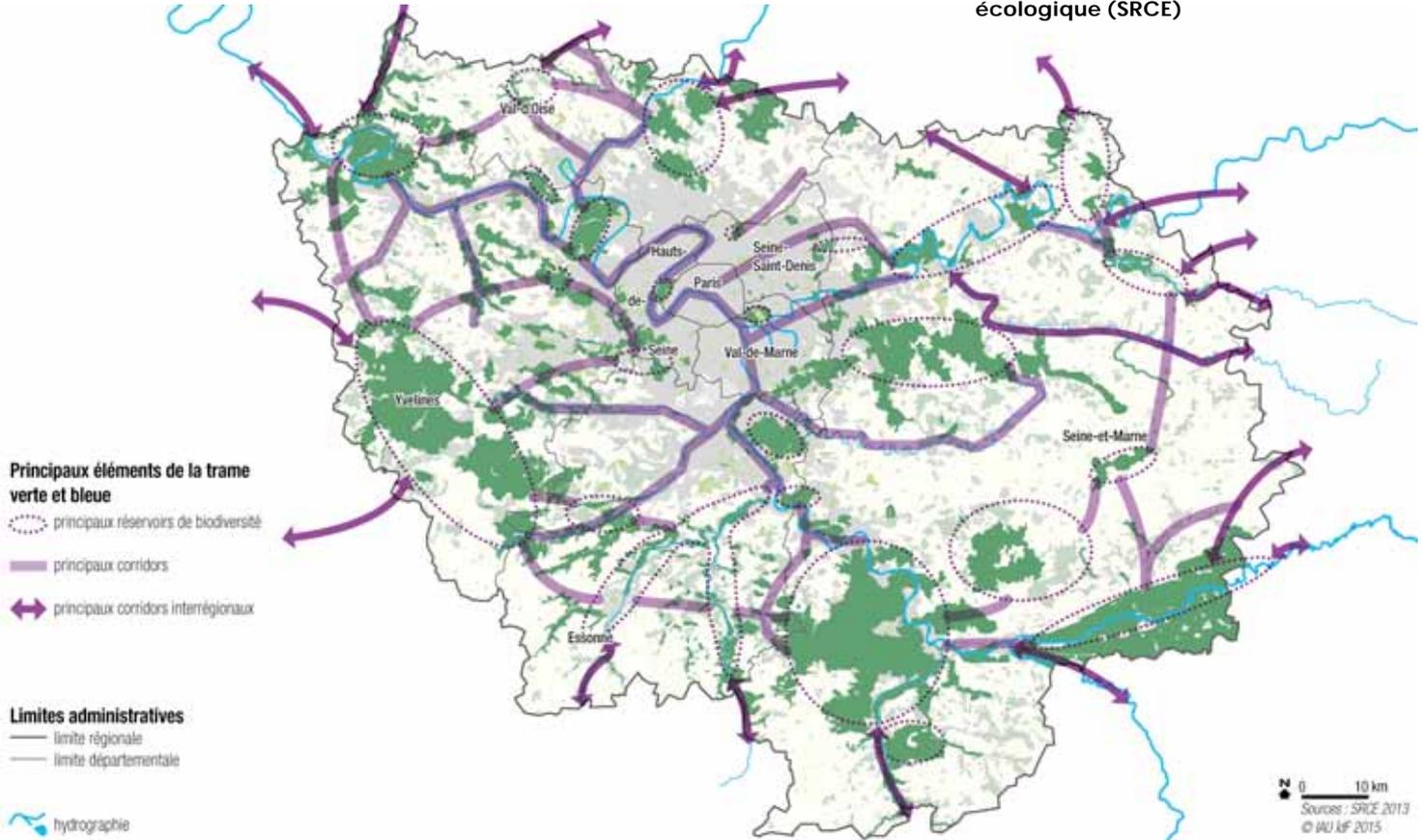
 hydrographie



0 10 km

Sources : CR ÎdF 2013,
Drieu Île-de-France 2013
© IAU ÎdF 2015

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)



et les voies de déplacements empruntées par la faune et la flore constituent un réseau d'espaces naturels appelé « trame verte et bleue ». Le schéma régional de cohérence écologique constitue le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Ainsi le SRCE identifie et cartographie sur l'ensemble de la région : les composantes de la trame verte et bleue et des éléments fragmentant ; et les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques. Il fixe et cartographie les objectifs à atteindre et propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Chaque région française est dans l'obligation réglementaire d'élaborer son propre SRCE. À ce titre, la région Île-de-France ouvre la marche en étant la première à avoir adopté son SRCE le 21 octobre 2013. Le SRCE comprend 5 volumes :

- le résumé non technique est un document pédagogique, synthétique, qui précise l'objet, le contenu et la portée du SRCE ;
- le tome 1 caractérise la trame verte et bleue régionale en identifiant les éléments qui la composent ;
- le tome 2 dresse un diagnostic régional et identifie les enjeux attachés aux continuités écologiques. Il définit les priorités régionales, qui trouvent leur traduction dans un plan d'action ;
- le tome 3 est l'atlas cartographique du SRCE ;
- le tome 4 est le rapport environnemental.

Sources : IAU idF, conseil régional

► <http://www.natureparif.fr/srce>

► <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-ile-de-france-adopte-a1685.html>

6 LA PRISE EN COMPTE DE LA NATURE EN VILLE

La nature en ville est en mesure de remplir de nombreuses fonctions (réduction des îlots de chaleur urbains, diminution de la pollution de l'air, gestion des eaux pluviales, atténuation de la pollution sonore, fourniture d'aires de détente et de loisirs...). La nature en ville a également une responsabilité vis-à-vis de la préservation de la biodiversité. Dans la mesure où l'urbanisation modifie en profondeur les milieux naturels sur lesquels elle s'étend, il s'agit de réduire au maximum l'empreinte écologique de la ville.

La situation biogéographique stratégique de l'Île-de-France, au carrefour d'influences continentales, océaniques et méridionales, est l'un des facteurs à l'origine d'une grande biodiversité. On y retrouve en effet 25 % de la flore, 30 % des amphibiens, 42 % des reptiles, 50 % des mammifères et 51 % des insectes présents en France. Les écosystèmes franciliens sont cependant fortement contraints et menacés par l'urbanisation. Il existe un gradient de richesse écologique et de naturalité qui va croissant à mesure que l'on s'éloigne de Paris. Car avec la construction de villes denses, les espèces autres que les hommes ont tendance à s'éloigner du centre, d'où la nécessité de maintenir et de réintroduire la nature en ville.

MAINTENIR UNE NATURE EXCEPTIONNELLE ET SENSIBLE

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est l'un des rares sites français de ce réseau à être situé au cœur d'une agglomération. Sa vocation majeure est de protéger 12 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne, qui se reproduisent, résident et font étape sur le territoire ; le tout en assurant l'accueil du public. Un comité de pilotage se réunit tous les ans pour faire le point sur l'état de conservation des espèces. Les derniers relevés montrent un bon état de conservation pour les espèces de milieux humides mais des effectifs en baisse pour les espèces de milieux ouverts. Loin d'être acquise, la présence d'une nature patrimoniale au cœur de la ville oblige à une constante remise en question des politiques d'aménagement.

FAVORISER LE RETOUR D'UNE NATURE ORDINAIRE

Les mares ont un intérêt écologique reconnu. Ces espaces, même situés en ville, sont le refuge de nombreuses espèces d'insectes (dont les libellules) et d'amphibiens. Avec déjà une vingtaine de mares, la ville de Paris s'est engagée dans la création de nouveaux espaces, l'objectif étant de réaliser 40 nouveaux milieux aquatiques d'ici 2020. La densification du réseau humide de la capitale sera l'un des points clef pour l'établissement et la diffusion plus large d'une biodiversité déjà intéressante.

Source : *Carnet pratique* « Redécouvrir la nature en ville », IAU idF, septembre 2015

LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS : FOCUS SUR L'ESCALADE EN MILIEU NATUREL

► Développé sur <http://j.mp/mementoidf2015>

Pour en savoir plus :

www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

www.natureparif.fr

www.aev-iledefrance.fr

www.irids-idf.fr

www.ildefrance.fr

<http://j.mp/mementoidf2015>



Blongios nain. Parc Georges-Valbon La Courneuve (93)

© Lemoigne